

NOMINATIONS

Par décret n° 92-1604 du 9 septembre 1992

Monsieur Bourigua Ahmed, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur des investissements agricoles à la direction générale du financement et des encouragements relevant du ministère de l'agriculture.

Par décret n° 92-1605 du 9 septembre 1992

Monsieur Mongi Chérif, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de cellule territoriale de vulgarisation agricole (Moknine) au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par décret n° 92-1651 du 7 mars 1992

Monsieur Ladjimi Jawher, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de cellule territoriale de vulgarisation agricole (Chebikha) au commissariat régional au développement agricole de Kairouan.

En cette qualité, l'intéressé bénéficie des avantages d'un chef de service d'administration centrale.

RECTIFICATIF

Rectificatif au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 56 du 28 août 1992.

Décret n° 92-1466 du 1er août 1992.

Page 1091.

au lieu de :

Par décret n° 92-1466 du 1er août 1992.

lire :

Par décret n° 92-1466 du 11 août 1992.

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES

TERRE COLLECTIVE

Décret n° 92-1606 du 9 septembre 1992, relatif à l'attribution à titre privé d'une terre collective relevant de la collectivité Sidi Amor du gouvernorat de Kasserine.

Le Président de la République;

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières;

Vu la loi n° 64-28 du 4 juin 1964, fixant le régime des terres collectives telle que modifiée et complétée par les lois n° 71-7 du 14 janvier 1971, n° 79-27 du 11 mai 1979 et n° 88-5 du 8 février 1988;

Vu la loi n° 92-44 portant transfert de certaines attributions des ministres des finances et l'agriculture au ministre chargé des domaines de l'Etat et des affaires foncières;

Vu le décret n° 65-327 du 2 juillet 1965, fixant les modalités d'application de la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 relatif au régime des terres collectives telle que modifié et complété par les décrets n° 81-327 du 10 mars 1981 et n° 88-894 du 29 avril 1988;

Vu le décret n° 91-1006 du 21 juin 1991, complétant le décret n° 90-1070 du 18 juin 1990 relatif à l'organisation du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil de gestion de la collectivité Sidi Amor à la délégation de Sbiba en date du 25 septembre 1990 relatif à l'attribution à titre privé de la terre collective dite Sidi Amor

approuvé par le conseil de tutelle local de la délégation de Sbiba le 9 mai 1991, le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Kasserine le 18 septembre 1991 et le ministre de l'agriculture le 9 mars 1992;

Vu l'avis du ministre de l'agriculture.

Décète :

Article premier. - Sont approuvées les décisions du conseil de gestion de la collectivité Sidi Amor à la délégation de Sbiba relatives à l'attribution à titre privé de la terre collective dite Sidi Amor et consignées dans son procès-verbal en date du 25 septembre 1990 approuvé par le conseil de tutelle local de la délégation de Sbiba le 9 mai 1991, le conseil de tutelle régional du gouvernorat de Kasserine le 18 septembre 1991 et le ministre de l'agriculture le 9 mars 1992 et ce conformément aux tableaux et plans parcellaires annexés au présent décret.

Art. 2. - Les ministres de l'agriculture et des domaines de l'Etat et des affaires foncières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 9 septembre 1992.

P/ Le Président de la République

et par délégation

Le Premier Ministre

Hamed Karoui

MINISTERE DU TRANSPORT

NOMINATIONS

Par décret n° 92-1619 du 7 septembre 1992

Monsieur Mahmoud Ben Fadhl est nommé président directeur général de la société nationale des chemins de fer tunisiens et ce, à compter du 14 août 1992.

Par décret n° 92-1607 du 9 septembre 1992

Monsieur Ali Fredj, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des immatriculations à la direction générale des transports terrestres au ministère du transport.

Par décret n° 92-1608 du 9 septembre 1992

Monsieur Mohamed Boussetta, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de sous-directeur du transport de marchandises à la direction générale des transports terrestres au ministère du transport.

Par décret n° 92-1609 du 9 septembre 1992

Monsieur Mohamed Mouakher, analyste, est chargé des fonctions de sous-directeur de la visite technique à la direction générale des transports terrestres au ministère du transport.

Par décret n° 92-1610 du 9 septembre 1992

Monsieur Mohamed Hédi Jaziri, ingénieur principal, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières à l'école de l'aviation civile et de la météorologie relevant du ministère du transport.

Par décret n° 92-1611 du 9 septembre 1992

Monsieur Salah Manai, ingénieur principal de la statistique, est chargé des fonctions de sous-directeur du suivi des projets à la direction générale de la planification et des études au ministère du transport.